



Le 23 novembre 2021

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Joelle Cardinal
Avocate
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande de révision et de suspension de la décision D-2021-007 et de suspension de la décision D-2021-017
Remboursement de frais – D-2021-146
Régie de l'énergie : R-4145-2021
Notre dossier : R061627

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2021-146 rendue par la Régie de l'énergie le 12 novembre 2021.

Intervenants	Frais octroyés
ACEFQ	1 527,83 \$
AHQ-ARQ	957,90 \$
AREQ	6 379,41 \$
CREE	9 918,90 \$
RNCREQ	3 141,50 \$
TOTAL	21 925,54 \$

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Joelle Cardinal*

JOELLE CARDINAL

JC/jl
c.c. Intervenants